

Annexe 8 : Bordereau de dépôt de documents valant accusé de réception



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITÉ

Service départemental d'incendie et de secours
6, rue du verger
CS 40078
76192 YVETOT Cedex

DATE D'ENVOI :

= 6 JUIN 2018

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Déclaration auprès de la CNIL traitements informatiques de données personnelles	2018-BCA-39	Bureau du 06 juin 2018
Organisation des élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel siégeant aux instances de gestion du Sdis 76	2018-BCA-40	Bureau du 06 juin 2018
Contribution du Sdis de la Seine-Maritime à la mission de préfiguration du projet Nexis	2018-BCA-41	Bureau du 06 juin 2018
Modification du tableau des emplois budgétaires	2018-BCA-42	Bureau du 06 juin 2018
Convention de formation 2018 avec l'ECASC	2018-BCA-43	Bureau du 06 juin 2018
Prêt d'agres au Sdis 59 dans le cadre de l'organisation de leurs concours d'accès aux grades de caporal de sapeurs-pompiers professionnels	2018-BCA-44	Bureau du 06 juin 2018
Convention avec la marine nationale pour mise à disposition de locaux du Cis Gambetta	2018-BCA-45	Bureau du 06 juin 2018
Autorisation de manœuvre des véhicules nécessaires à la collecte de déchets	2018-BCA-46	Bureau du 06 juin 2018

Convention de partenariat pour une classe de cadet-te-s de la sécurité civile	2018-BCA-47	Bureau du 06 juin 2018
Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation du RESCOM 2018	2018-BCA-48	Bureau du 06 juin 2018
Convention pour la mise à disposition d'ovins sur le site de la direction départementale à Yvetot (eco-paturage)	2018-BCA-49	Bureau du 06 juin 2018
Nouvelle politique immobilière - convention de financement pour la reconstruction du Cis de Fécamp	2018-BCA-50	Bureau du 06 juin 2018
Sortie de l'actif - vente de matériels	2018-BCA-51	Bureau du 06 juin 2018



** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture*